

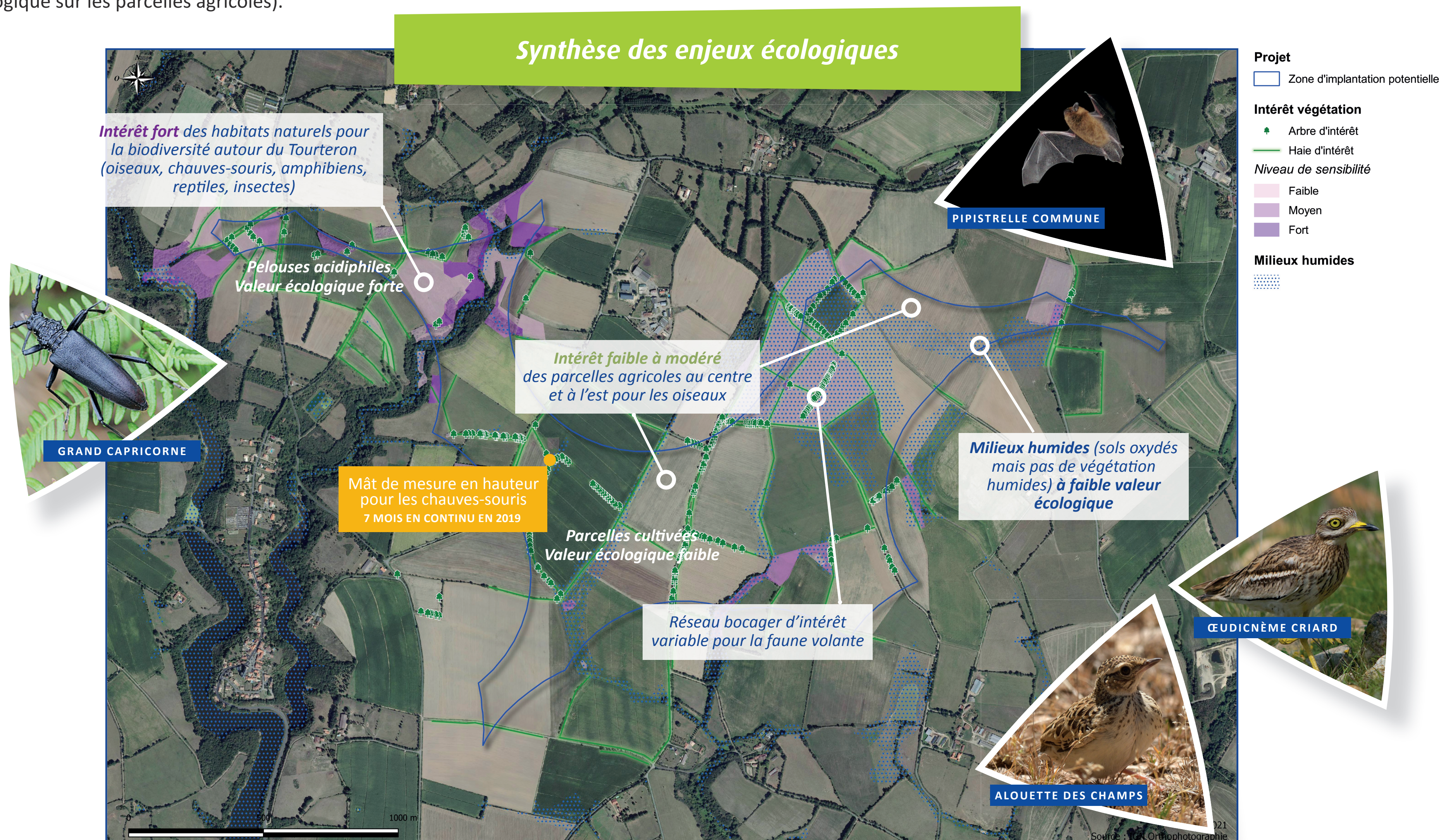
Etude écologique du projet éolien

Méthodes & enjeux écologiques

L'étude écologique est un volet réglementaire de l'étude d'impact d'un projet éolien. Elle comprend un inventaire précis de l'ensemble des espèces animales et végétales présentes sur le site ainsi que les habitats (naturels, artificiels).

→ L'étude écologique fait ressortir les informations importantes suivantes :

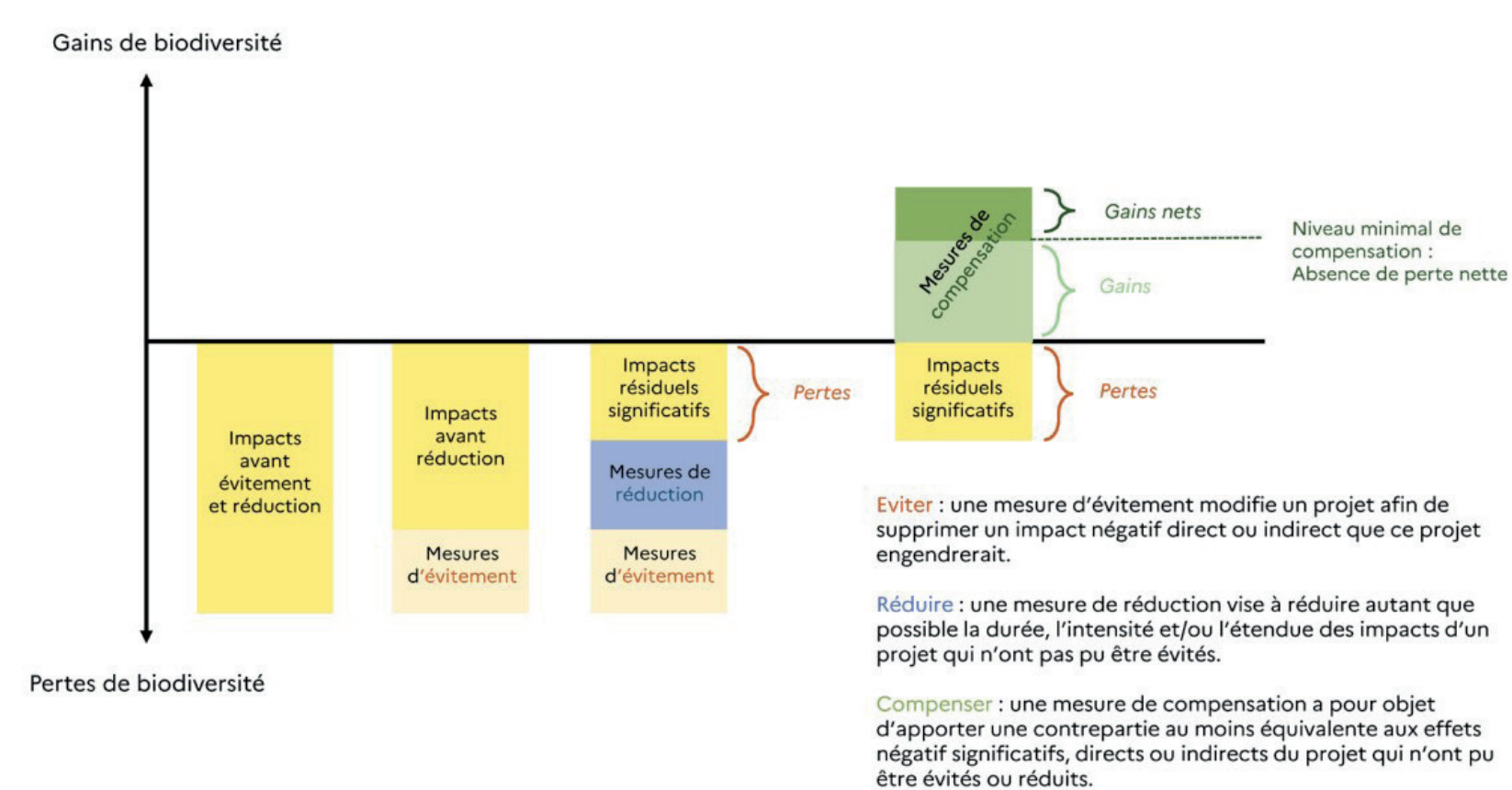
- Artificialisation importante de la zone du projet : 80% de la zone du projet est à vocation agricole, où l'intérêt des habitats est faible à très faible pour la biodiversité locale.
- Les **espèces animales et végétales à enjeux** se situent dans les milieux d'intérêt comme la **vallée du Tourteron** et **certaines haies arborées ou arbustives**.
 - Présence de l'**Oedicnème criard**, **Alouettes lulu** et **des champs**, **Vanneau huppé en nidification**, **pas de rapaces patrimoniaux nicheurs sur le site**, **migration faible et diffuse**.
 - Présence du **Grand Capricorne**, insecte coléoptère protégé, **dans des arbres creux** → les arbres d'intérêt sont les arbres capables d'accueillir cet insecte mais également des oiseaux et des chauves-souris.
 - **L'activité globale des chauves-souris** (enregistrée par les micros, de nuit) est considérée par les experts comme **faible à moyenne au sol** (à proximité des haies, des boisements, des habitats proches du Tourteron), avec une dominance de la **Pipistrelle commune au sol** (plus de 2/3 des enregistrements).
- La zone du projet comprend un secteur de **milieux humides dont les fonctionnalités écologiques sont variables** (très bonne valeur écologique autour du Tourteron, faible valeur écologique sur les parcelles agricoles).



Recommandations écologiques

- ▶ Evitement prioritaire des habitats naturels d'intérêt faune-flore (haies bocagères, arbres à cavités, cours d'eau et mares), notamment autour de la vallée du Tourteron.
- ▶ Evitement des zones humides à forte valeur écologique et dans la mesure du possible les milieux humides des parcelles agricoles.
- ▶ Eloignement des structures bocagères vis-à-vis de l'enjeu chiroptères : choix d'une distance de 80 m minimum.
- ▶ Choix d'une garde au sol (distance bas de pale-sol) élevée pour éviter les risques de collision avec les espèces de chauves-souris contactées au sol et adaptation du fonctionnement des éoliennes (bridage) pour les chiroptères de haut vol.

Le bilan écologique de la séquence ERC



Source : adapté du Théma, Evaluation environnementale : guide d'aide à la définition des mesures ERC, CGDD, 2018.

Les mesures environnementales la logique Eviter - Réduire - Compenser

Les mesures écologiques en cours de réflexion sur le projet :

- **Mesures agro-environnementales** : conversion de parcelles de cultures en prairies extensives, mise en place de parcelles de jachères ou prairies permanentes favorables à la nidification d'espèces d'oiseaux... → recherche de plus-value écologique.
- **Restauration de milieux humides à faible valeur écologique** : conversion cultures en prairies extensives, bandes enherbées, plantation de haies, création de mares...
- **Protection d'arbres remarquables** pour la biodiversité (faune volante, insectes protégés), de **gîtes en bâti** pour les chauves-souris.
- **Protection d'îlots boisés** pour la faune volante (sans activité sylvicole).

